



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 novembre 2016

## La réutilisation des actifs - enjeux réglementaires et économiques

La réutilisation désigne l'opération par laquelle des banques ou des infrastructures de marché vendent, nantissent ou transfèrent un actif qu'elles ont reçu d'un autre participant de marché. Ces opérations contribuent au bon fonctionnement des marchés financiers, mais peuvent également être sources de risques pour la stabilité financière et la protection des actifs des clients : une réutilisation en chaîne d'un même actif peut générer des risques de contagion. Aux termes d'une analyse juridique et économique de ces opérations, notamment dans le contexte post-crise financière de 2007-2008, l'AMF considère indispensable d'évaluer tout encadrement de la réutilisation des actifs à l'aune de ce double enjeu : maintenir la stabilité financière en limitant ses risques et veiller à la disponibilité et la fluidité du collatéral de qualité dans l'économie.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

18 mai 2022

Décision du 26 avril 2022 relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) opéré par TP ICAP (Europe) S.A.



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

19 avril 2022

Décision du 29 mars 2022 relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe visant le carnet d'ordre à...



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

19 avril 2022

Décision du 29 mars 2022 relative à la modification de la partie harmonisée des règles de de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Euronext Growth



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02